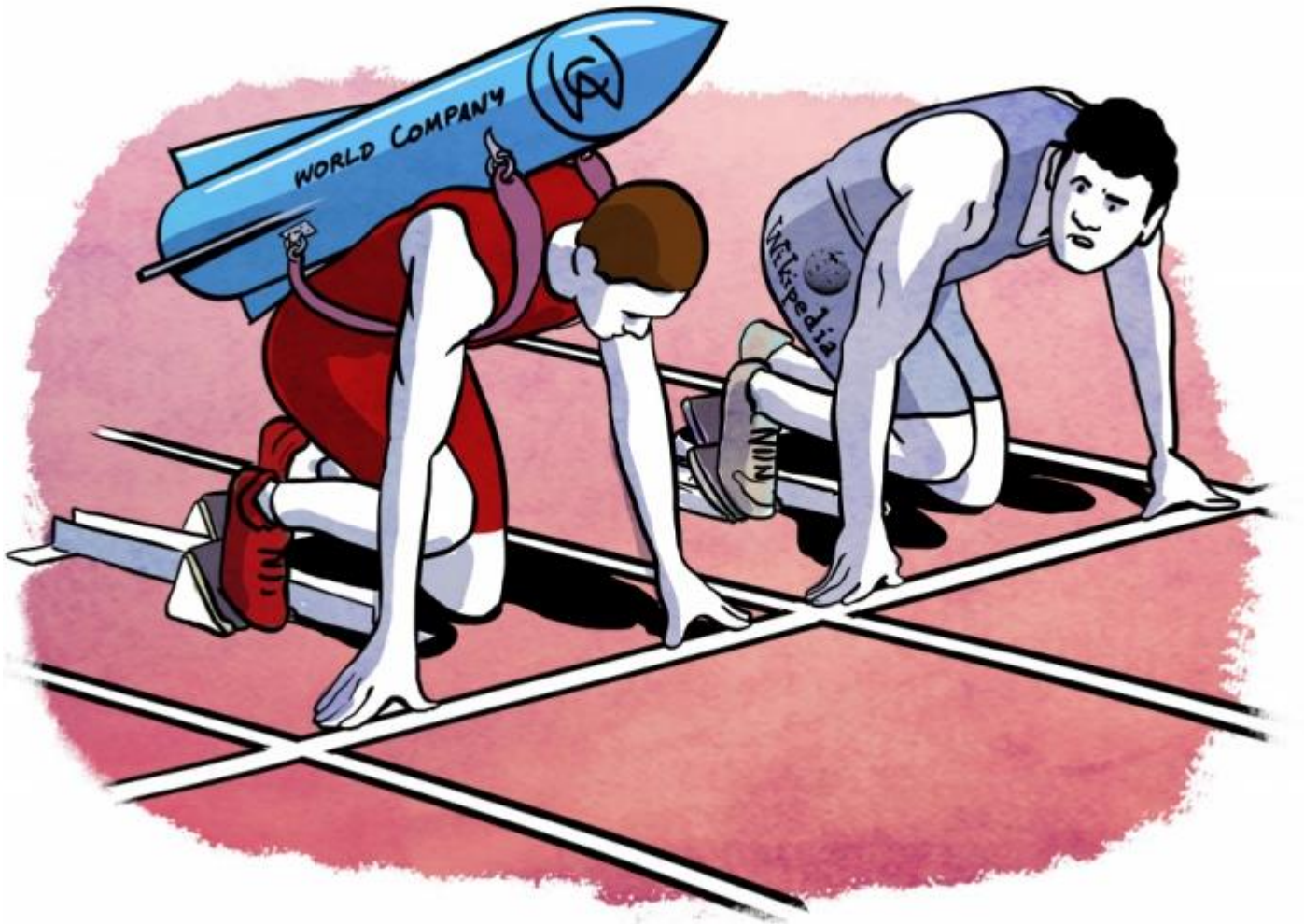


# La #LoiNumérique en 9 dessins

## 1. Neutralité du net

La #LoiNumérique établit le principe de neutralité du net. Les opérateurs ne pourront pas discriminer l'accès au réseau en fonction des services. L'ARCEP sera chargée de veiller au respect de ce principe. Concrètement, ils ne pourront pas proposer un internet moins rapide à certains clients, et un débit plus rapide à d'autres.



## 2. Portabilité des données

La #LoiNumérique établit la **portabilité des données**. Les prestataires de courriers électroniques seront désormais tenus de permettre la migration des courriels et listes de contacts d'un utilisateur quand il souhaite changer de service.



### 3. Droit au maintien de la connexion

La #LoiNumérique établit un droit au maintien de la connexion. Les foyers en difficulté de paiement pourront bénéficier de l'aide financière d'un fond de solidarité universel. Leur connexion sera maintenue par leur fournisseur d'accès le temps de l'instruction de leur demande d'aide.



#### 4. Confidentialité des correspondances privées

La #LoiNumérique garantit le principe de confidentialité des correspondances électroniques. Les courriels seront désormais aussi confidentiels qu'une lettre physique, et ne pourront pas être analysés par un service de courriel, sauf pour détecter des spams ou des virus.



## 5. Droit à l'oubli des mineurs

Grace à la #LoiNumérique, en cas de difficulté à obtenir l'effacement de données publiées lorsqu'une personne est ou était mineure, **il sera possible de saisir la CNIL** qui statuera dans un délai de 15 jours. Cela permettra par exemple de demander la suppression de photos de vacances ou de soirées, postées quand une jeune fille était mineure, et qui peuvent lui nuire pour trouver un stage ou un emploi.



## 6. Mieux informer les consommateurs sur les avis en ligne

Grace à la #LoiNumérique, les sites d'avis en ligne devront indiquer si leur publication a fait l'objet d'une **vérification**. Le consommateur pourra ainsi évaluer le degré de crédibilité des avis disponibles en ligne.

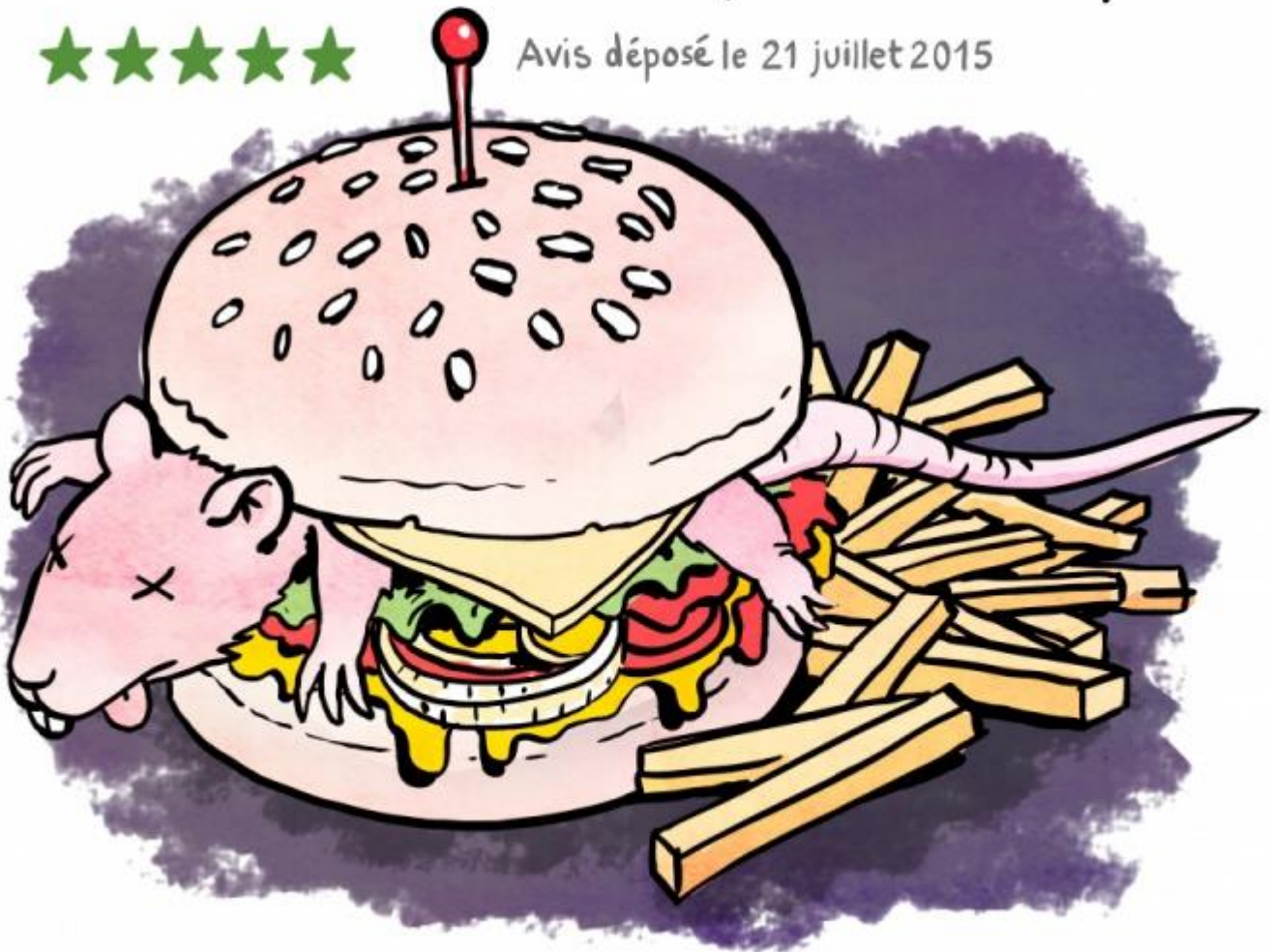


l'avis de  
**Jean-Michel Fauxcompte**  
compte créé le 21 juillet 2015

*“Les meilleurs burgers de la région!”*  
Vraiment excellent. À ne manquer sous aucun prétexte!



Avis déposé le 21 juillet 2015



## 7. Ouverture des données publiques

Avec la #LoiNumérique les organismes publics tels que les bailleurs sociaux devront publier sur internet leurs bases de données. En outre, la puissance publique aura l'obligation de garantir la qualité et la mise à jour des "données de référence" telles que la base nationale des adresses : ceci facilitera le travail des services publics de proximité comme les pompiers ou les urgences.



## 8. Une meilleure accessibilité

La #LoiNumérique obligera **l'ensemble des sites des administrations publiques à préciser, sous peine de sanctions pécuniaires, leur niveau de conformité aux règles d'accessibilité**. Les grandes entreprises devront aussi proposer des services après-vente téléphoniques accessibles aux personnes malentendantes.





## 9. Mort numérique

La #LoiNumérique établit pour chacun **le droit d'exprimer et de faire respecter sa volonté** sur le devenir de ses informations personnelles publiées en ligne après sa mort.

